

Éduquer, Former, Qualifier

Bulletin d'informations syndicales de la Voie Professionnelle

EDITO

On n'a pas tous les jours l'occasion de se réjouir, alors célébrons, pour une fois, la victoire que constitue **la liberté d'avorter garantie par la Constitution depuis le 4 mars 2024 en France**. C'est une première mondiale et une victoire de la laïcité car la conquête du droit à l'IVG est surtout une émancipation vis à vis des cultes et

du patriarcat. Mais ne nous leurrions par trop vite, la liberté d'avorter est désormais garantie mais l'accès à l'avortement ne fait l'objet d'aucune mesure. L'effondrement partiel du système de santé, la précarisation grandissante d'une partie de la population, notamment des femmes, les attaques de l'extrême droite contre le Planning familial ou l'éducation à la sexualité sont bien réels.

Les femmes connaissent particulièrement la dureté des luttes et la fragilité des acquis. Par exemple, l'égalité dans les opérations d'avancement et de promotion : à Aix Marseille, en 2023, pour les PLP, 75% des promus à la classe exceptionnelle au titre du vivier 2 (celui du "mérite") étaient des hommes. La distinction "au mérite" ou "à l'ancienneté" est désormais supprimée, mais combien de PLP sont passées à côté d'une promotion parce que... femmes ?! **Dans toutes les instances représentatives des personnels des rectorats, le SNUEP FSU combat les inégalités** toujours largement présentes dans le monde du travail.

Petites avancées et grands reculs, une **nouvelle loi de transformation de la Fonction Publique** se prépare, dite "pour la confiance et l'engagement dans la Fonction publique", dans le but de généraliser le douteux concept de "mérite". Encore une offensive du virilisme d'État. *« Moi, ce que je souhaite, c'est rendre de la liberté aux employeurs, pour pouvoir définir le mérite (...) s'il y a une réelle insuffisance professionnelle, ça semble logique de pouvoir licencier un agent (...) Quand on se décarcasse, on a envie d'être valorisé, on n'a pas envie qu'un collègue moins engagé vous ralentisse dans l'évolution, dans la performance »*. Ces paroles sont celles du dinosaure Stanislas Guerini, ministre de la Fonction Publique, qui se voit et se vit en "homme performant" face à tous les "perdants". Cette rengaine archaïque est celle de tous les managers inspirés qui pensent le monde comme une arène. Le féminisme est aussi une lutte contre le darwinisme social du management agressif.

La défense du statut de fonctionnaire est donc plus que jamais un acquis à défendre car l'équilibre entre droits et obligations est régulièrement remis en cause par les pressions (virilistes) inacceptables d'un management devenu fou. Nous devons toutes et tous continuer à nous mobiliser pour défendre nos droits garantis d'un service public de qualité avec des fonctionnaires citoyens qui possèdent des droits, conçoivent leur métier et expriment leurs désaccords. **SYNDIQUEZ - VOUS !**



Le syndicat FSU des enseignant-e-s de la Voie Professionnelle

La FSU : principale fédération de l'Éducation Nationale



Permanence du SNUEP-FSU

12 place de Gaulle
13001 Marseille



Contact

04 91 13 62 81
sa.aix-marseille@snupep.fr



La plupart des dessins publiés dans EFQ sont originaux, réalisés par des artistes locaux pour la section académique SNUEP-FSU. Merci à eux !

ACTUALITÉS

P.2 Réforme du Bac Pro, le parcours différencié

P. 3 Sciences sociales, les LP proies des cabinets de conseils privés

CARRIÈRES

P.3 MLDS : actions du collectif SNUEP

P.4 INTER & INTRA
L'agenda des prochains mois

ACTIONS SYNDICALES

P.2 Congrès du SNUEP-FSU, un autre Lycée Pro est possible !

P.3 Stage en avril, l'inclusion scolaire, d'accord, mais comment on fait ?

RÉFORME TERMINALE BAC PRO : LE PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

Le parcours différencié en Terminale Bac pro est une rupture d'égalité et une diminution du temps de formation pour la certification, mais le ministère avance envers et contre tous. Une note de service de la DGESCO à paraître en mars cadre cette réforme et renforce, comme on pouvait le craindre, l'usine à gaz qu'elle représente.

Préparation au choix de parcours. L'heure de soutien au parcours (ex AP) devra être consacrée au choix de parcours : poursuite d'étude ou insertion professionnelle. Le dernier conseil de classe de terminale (2nd semestre) émettra un avis sur le parcours choisi et pourra être suivi d'un entretien avec les familles en cas de désaccord. Une fiche de dialogue (aller retour établissement / famille) rendra effectif le choix de parcours.

Les épreuves ponctuelles seront positionnées **début mai**, c'est-à-dire la semaine de rentrée de la dernière zone des vacances de printemps (zone A en 2025).

L'oral de projet et l'épreuve de PSE seront positionnés la **dernière semaine de juin**. Un regroupement de quelques jours, au lycée, de tous les élèves, pour préparer ces épreuves *in extremis* est prévu, ce qui de fait réduit la période des 6 semaines, à la discrétion des entreprises, probablement.

La réversibilité des parcours. Sur ce point la note de service ne précise rien. Ce qui sous-entend une non-réversibilité, pour éviter les allers-retours permanents.

Le parcours insertion professionnelle. La convention de stage devra comporter une annexe pédagogique, contrairement à ce qui avait été indiqué en CSE et CSL. Il s'agit donc bien d'une PFMP et non d'un "premier emploi" comme l'avait affirmée fièrement Carole Grandjean. Par conséquent un suivi de stage devra être réalisé, sur quel temps ?... Il nous faudra jongler entre les corrections d'examens, le suivi de stage des autres classes, les CCF, etc..

Le parcours poursuite d'études. Une grille horaire de 25 à 30h est prévue, avec maintien du groupe classe, sauf quand l'effectif est trop faible. Dans ce cas, des regroupements de classes devront être réalisés avec changement d'emploi du temps pour une partie des élèves et éventuellement une 2nde VS pour une partie des enseignants. L'organisation sera à décider au printemps de l'année précédente, le 2^e emploi du temps pour mai-juin devra être anticipé et donné en septembre. Toutes les modalités pédagogiques et organisationnelles sont laissées à l'initiative des établissements, l'approche par projet est encouragée, le co-enseignement (2 enseignants d'une même discipline pour le même cours) est une possibilité.

Les élèves sans stage en mai-juin devront assister au parcours poursuite d'étude jusqu'à signature d'une convention.



Les adhérent.e.s du SNUEP-FSU Aix Marseille se sont réuni.e.s en congrès académique le 22 janvier 2024, à Marseille, pour évoquer les grands débats qui traversent les LP aujourd'hui : le concept d'entreprise apprenante, le parcours Ambition emploi et l'accompagnement à l'insertion, l'inclusion sans moyen, la discipline et la violence dans les LP ...

Les quatre grands thèmes du congrès national ont été débattus :

1- Pour une société plus émancipatrice et plus juste par le partage des richesses, continuer à élever le niveau de qualification de toutes et tous.

2- Un statut protecteur des personnels du service public, rompre avec l'opacité et le mérite.

3- Pour une école démocratique et la justice dans le monde.

4- Le syndicalisme, une force à développer pour l'intérêt de l'enseignement professionnel public et ses personnels.

Caroline Chevé, secrétaire départementale de la FSU 13, est venue présentée les principes et les luttes de la FSU : l'égalité d'accès aux services publics, la protection de la jeunesse, l'indépendance et les statuts dans la fonction publique. **Julien Weiss** du SNES est venu encourager le travail du SNUEP pour contrer la casse de l'école publique et ne pas renoncer à la démocratisation de l'école, en particulier dans les LP qui sont "dans l'œil du cyclone des politiques libérales". **Franck Ferras**, co-secrétaire général

du SNUEP est intervenu pour défendre la ligne syndicale du SNUEP pour les 3 ans qui viennent : s'opposer à l'adaptation de la voie pro à la flexibilité voulue par le ministère du travail, à l'ubérisation d'une partie de la jeunesse par la diminution de la valeur des qualifications, s'opposer à l'école du tri social.

Les deux co-secrétaires du SNUEP d'Aix Marseille représenteront l'académie lors du congrès national à Limoges (25-29 mars).



Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire Pour la revalorisation des carrières des personnels MLDS !

Une journée de formation ouverte aux formateurs.trices et coordinateurs.trices MLDS était organisée par notre section académique du SNUEP-FSU mercredi 14 février 2024 à la Bourse du Travail de Marseille. 20 collègues venues des départements 04, 13 et 84 étaient réunies pour faire le point sur la situation actuelle des personnels MLDS, et sur les revendications salariales et statutaires dans la perspective d'une audience prévue fin mars au rectorat.

Ainsi, plusieurs dysfonctionnements ont pu être recensés lors du tour de table, notamment le non versement de la prime LDS pour plusieurs collègues pourtant titulaires de la CPLDS, les difficultés à obtenir le remboursement des frais de déplacement des personnels de la MLDS, la durée de la pause méridienne...

Puis un point a été fait sur l'activité du collectif national MLDS (actif dans 7 académies de métropole). Il a été rappelé que le ministère n'a plus accordé de Groupe de travail national à la MLDS depuis la présidence Macron, c'est pourquoi l'activité cible le niveau



20 formatrices et coordonatrices MLDS réunies à la Bourse du travail

académique pour interpeler les rectorats sur le respect des textes en vigueur et pour tenter d'obtenir des aménagements plus favorables aux personnels MLDS dans l'exercice des missions.

Il y a en effet lieu de s'inquiéter sur l'avenir de la MLDS qui subit une perte sèche de postes depuis 15 ans, et où l'on constate régulièrement le non remplacement des personnels en arrêt de travail. Par ailleurs, l'implantation des SRE (structures de retour à l'école) sur les Bouches du Rhône amène une iniquité de traitement du public et une inquiétude quant au devenir des personnels MLDS. Enfin, quel projet de service pour la MLDS dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle et de la mise place du Pacte ?

C'est ainsi que nous portons des revendications pour une meilleure reconnaissance (salaire, situation matérielle, installation des postes), ou le cumul de l'indemnité LDS et de l'ISOE part modulable (équivalent prime professeur principal de 3ème), la modularité de l'Emploi du Temps des formateurs en fonction des besoins des EPLE et dans l'intérêt du service. Nous agissons pour une meilleure évolution professionnelle : carrière, retrait du concours CPIE, progression en matière de rémunération.

Une nouvelle réunion est prévue mercredi 15 mai à 9h à Marseille pour faire le bilan de la délégation au Rectorat et pour envisager la suite des actions.

Dans le café pédagogique, on a aimé... .



Approche et découpe en blocs de compétences, micro-certifications, durées de stages, transformations des référentiels... La formation professionnelle est infiniment malléable et manipulable au nom de l'adéquation à l'emploi.

Dans *Idées reçues sur les «petits diplômés»*, les coulisses de la formation professionnelle, Fabienne Maillard analyse les raisons de l'accélération des réformes par la main mise des cabinets de conseil privés, depuis la présidence Macron.



Alain Barlatier, ancien enseignant et chercheur, s'intéresse aussi aux conditions d'exercice dans les LP, à Marseille, dans son blog "Docs sur l'Éduc avec celles et ceux qui font l'école", publié sur le site du Café pédagogique.



Inclusion scolaire dans la voie pro, d'accord, mais comment on fait ?

Un regard syndical sur les conditions de la prise en charge des élèves à besoins particuliers dans la voie professionnelle. La section académique du SNUEP-FSU Aix-Marseille vous propose une journée de formation et de réflexion :

Vendredi 19 avril 2024, 9h/16h
Bourse du travail à Marseille
(Bd Nédélec, salle J. Jaurès)
ou en visioconférence

La formation syndicale est un droit, elle est l'occasion de partager des expériences, de comprendre et de débattre. Inscrivez-vous rapidement !

(inscription : flashez le QR code)



MOUVEMENT INTER 2024

Si vous êtes insatisfait-e du résultat de votre demande de mutation INTER, vous pouvez faire une demande de **recours**.

Même si le délai légal pour déposer un recours portant sur une décision de l'administration est de 2 mois (au plus tard le 5 mai 2024), **nous vous conseillons d'agir au plus tôt**.

Nous vous invitons, avant toute chose, à nous contacter par mail à capn@snuep.fr pour toute demande d'informations ou d'aide afin de déposer votre recours.

Vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne afin de nous permettre de récolter un maximum d'informations sur votre mutation.

(flashez le QR code)



MOUVEMENT INTRA 2024

Ouverture du serveur : lundi 18 mars à midi, jusqu'au mardi 2 avril 2024 à midi.

Saisie des vœux sur SIAM via lprof jusqu'au 2 avril midi

Téléversement du formulaire de confirmation signé et dépôt des PJ jusqu'au 9 avril midi sur COLIBRIS.

CONTESTATION de barème du 15 au 29 mai midi.

Selon la discipline, la situation familiale, la situation professionnelle (stagiaire, titulaire de l'académie ou entrant), la façon de faire ses vœux est différente. Pour réussir sa demande de mutation il est important de prendre contact avec les élu-e-s SNUEP-FSU :

Écrire à : sa.aix-marseille@snuep.fr

ou contacter la permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 au 04 91 13 62 81 / 82

Réunions d'information du 25 mars au 9 avril, de 14h à 17h, inscription ici :



Pour nos salaires et la voie professionnelle : en grève et dans l'action ! MARDI 19 MARS 2024 à l'appel de l'intersyndicale Voie Pro

« Nos organisations syndicales des lycées professionnels publics FSU, UNSA Éducation, SNETAA-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC, SUD éducation et CNT-FTE dénoncent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des salaires pour les personnels des LP, SEP, SEGPA et ÉREA. C'est pourquoi, nos organisations appellent les personnels à la grève et à la mobilisation par tous les moyens (assemblées générales, rassemblements, manifestations,...) le 19 mars prochain. » [...]

(Pour lire la suite de l'appel : flashez le QR code)



Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de **144** euros
revient au final à **48** euros,
soit **4** euros par mois.

144 € = 48 €

DÉFENDEZ VOS DROITS
REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU
Pour un syndicalisme de toutes et tous